

FICHE INITIATIVE INNOVANTE (FRANCE) DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE TERRITORIALE

LA GOUVERNANCE AGROÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE À MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLITAINE : UNE ÉLABORATION PROGRESSIVE ET TERRITORIALISÉE



fiche

septembre 2017



RÉSUMÉ

Depuis 2015, Montpellier Méditerranée Métropole (3M) impulse son projet de métropole autour de sept piliers : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique tourisme et industrie, agroécologie et alimentation, culture patrimoine et université, commerce et artisanat. Ce sont ces sept piliers que la Métropole s'engage à structurer, développer et valoriser. Dans cet objectif, 3M s'attache en particulier à **mobiliser les écosystèmes**,

avec pour finalité la **construction d'une vision commune** et de **plans d'actions partagés** avec les acteurs publics et privés du territoire.

C'est ainsi que depuis 2014, la Métropole a engagé une **démarche collaborative d'élaboration d'une politique agroécologique et alimentaire métropolitaine**, dont la mise en œuvre progressive a débuté mi 2015.

Directeur de publication:



Institut de recherche et débat sur la gouvernance
Institute for Research and Debate on Governance

GouTer (Gouvernance territoriale des systèmes alimentaires) est un projet de recherche-action de 3 ans (2016-2019), lauréat de l'appel à projet « Systèmes alimentaires innovants » de la Fondation Daniel et Nina Carasso.

Il est piloté par l'International Urban Food Network (IUFN), en partenariat avec l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG), le Resource Centers on Urban Agriculture and Food Security Foundation (RUAF Foundation), l'Association des Régions de France (ARF) et l'association de Recherche et évaluation de solutions innovantes et sociales (RESOLIS).

Ce projet s'opérationnalise en partenariat avec 5 territoires pilotes en France : la Région Centre-Val de Loire, la Métropole de Bordeaux, la Ville de Lyon, le Pays des Châteaux et le Pays Loire Nature Touraine.

Le projet GouTer part du constat que l'orchestration d'une transition vers un système alimentaire durable, requiert une nouvelle forme de pilotage des initiatives et politiques alimentaires, qui fait aujourd'hui défaut. Il vise à renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gouvernance alimentaire, afin de faciliter le déploiement des projets alimentaires (PAT) et systèmes alimentaires (SAT) territorialisés, promus aux niveaux étatique et régional, à travers :

- une **sensibilisation** des acteurs territoriaux à la notion de gouvernance alimentaire territoriale à travers la réalisation d'un état des lieux des pratiques innovantes en la matière en France et à l'international ;

- une **co-construction et expérimentation** de nouveaux mécanismes de gouvernance alimentaire locale adapté à chaque territoire pilote ;

- **l'élaboration d'outils méthodologiques** facilitant la mise en œuvre de dispositifs de gouvernance alimentaire territoriale.

Le programme de travail s'organise en trois phases principales :

- Phase 1 - Caractérisation des enjeux et analyse d'expériences existantes de gouvernance alimentaire innovantes

- Phase 2 - Préfiguration d'un dispositif opérationnel de gouvernance alimentaire territoriale

- Phase 3 - Capitalisation et valorisation opérationnelle du projet.



CONTEXTE D'ÉMERGENCE DE L'INITIATIVE

Eminemment transversale, cette politique publique prend appui sur d'autres champs de politiques publiques investis par 3M : aménagement, urbanisme et espaces publics, préservation de la biodiversité, eaux brute et potable, gestion des risques, prévention et gestion des déchets, logistique urbaine, développement économique, insertion par l'économique, cohésion sociale, participation citoyenne, solidarité & éducation, énergies, santé publique, tourisme.

De nombreux éléments de planification et d'action en matière d'agriculture et d'alimentation apparaissent dans des documents structurants de la Métropole, tels que son Schéma de Cohérence Territoriale (2006), actuellement en révision ou son Plan Climat Air Energie Territorial (2013).

Résolue à inscrire dans la durée ce qui est depuis devenu sa Politique Agroécologique et Alimentaire Territoriale, la Métropole a signé à Milan le 16 octobre 2015 le pacte des politiques alimentaires urbaines, au côté d'une centaine de villes du monde. Ce pacte, né du constat de la nécessité, dans le monde actuel, de la prise en compte du volet alimentaire dans les politiques publiques conduites par les autorités locales, engage la Métropole et l'ensemble des signataires à travailler, en coordination avec les programmes nationaux et internationaux, et avec tous les secteurs du système alimentaire « *au développement des systèmes alimentaires durables, inclusifs, résistants, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le rappel des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant.* ».

DESCRIPTION COMPLÈTE DE L'INITIATIVE

PRINCIPAUX ACTEURS IMPLIQUÉS

Principaux acteurs impliqués

1/ La politique agroécologique et alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole repose sur un cadre élaboré à partir des contributions et des préoccupations des élus. Entre l'automne 2014 et juin 2015, 3M a sollicité un collectif de chercheurs de la communauté Agropolis – géographes, sociologues, agronomes - pour un appui à la définition d'une politique agricole et alimentaire sur son territoire. Au cours de deux ateliers réunissant chacun entre 40 et 50 élus et agents des services de la Métropole et de ses 31 communes, chacun a été invité à réagir à un portrait agricole et alimentaire du territoire et à la présentation d'expériences de politiques agricoles et alimentaires pionnières.

Les débats ont permis de commencer à s'approprier un vocabulaire commun et une vision partagée de la mosaïque agricole et alimentaire territoriale. Les débats ont ainsi fait émerger réflexions et pistes d'actions possibles pour une future politique agro-écologique et alimentaire.

La feuille de route initiale est ainsi construite autour de cinq finalités et de six axes opérationnels, votée en juin 2015 par le Conseil Métropolitain. Les finalités, axes opérationnels et principes d'action autour desquels se structure désormais l'action publique, visent à donner un cadre politique commun afin de permettre l'établissement d'un dialogue fructueux avec l'ensemble des acteurs du paysage agricole et alimentaire territorial. Il n'a jamais été question de décréter une politique monolithique, unilatérale et descendante, mais bien au contraire de donner un cadre politique clair, durable, pour **mieux « faire avec » et « donner à voir »** les initiatives existantes et en projet et **« agir sur » les leviers les plus efficaces.**

Dès le début de la nouvelle mandature, la volonté a été de co-construire la politique publique agroécologique et alimentaire avec les communes et leurs élus. Le Pacte de confiance métropolitain 2014-2020, adopté en conseil dès le 17 juillet 2014, constitue le socle partagé de cette volonté forte de démocratie et de coopération. Trois principes fondateurs régissent ce pacte : les communes demeurent «une petite République dans la grande», l'intercommunalité doit être considérée comme une coopérative d'action publique au service des communes et la Métropole place la



solidarité et la coopération au cœur de son projet politique. Ce texte garantit la souveraineté communale et une association étroite des communes à toute politique et prise de décision.

Il est apparu très tôt que certaines communes, plus sûrement que d'autres, développent ou cherchent à développer leurs propres projets agricoles et alimentaires, en réponse aux attentes de leurs habitants (cadre de vie, alimentation de qualité, lien social) et dans une optique de développement économique (création d'emplois non délocalisables). Le PAT métropolitain est ainsi tissé d'initiatives diverses, avec une représentation et une participation active des communes à nuancer selon les thématiques. Il était initialement prévu que la délibération cadre de juin 2015 soit portée à la connaissance de tous les conseils municipaux, afin que l'ensemble des communes puissent s'approprier et partager cette vision du territoire. Chaque conseil municipal était ainsi invité à délibérer sur sa contribution à cette politique agro-écologique et alimentaire, afin que, « dans la partition collective proposée par la Métropole, chaque commune joue sa propre mélodie qui participe à l'harmonie du concert d'ensemble ». A l'heure actuelle, seules deux communes ont délibéré à ce titre et pour autant, près d'un tiers d'entre elles ont été actives dans les différents groupes de travail proposés au cours de l'année.

2/ La coopération interterritoriale initiée autour du futur pôle métropolitain

Les défis agricoles et alimentaires de Montpellier Méditerranée Métropole ne s'arrêtent pas à ses frontières administratives. Au sein de la grande région Occitanie, l'avenir se dessine au-delà, en partenariat avec la Métropole de Toulouse bien sûr, et plus au quotidien, avec les intercommunalités voisines. Le pôle métropolitain, instance politique de projets, permet de mettre ces territoires en réseaux. Structure informelle d'échanges, le pôle métropolitain n'est pas un échelon administratif supplémentaire, mais bien une instance de dialogue autour de thématiques communes. Car à l'évidence, de nombreuses dynamiques publiques et privées sont à l'œuvre sur les territoires voisins, parties prenantes du bassin de production et de consommation montpelliérain. Dans la perspective d'apporter de la cohérence pour les habitants de ce grand territoire, une démarche de partenariat interterritorial est actuellement engagée avec certains d'entre eux, telle la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or ou la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup. La thématique « Alimentation et Agriculture » est un volet majeur de la coopération interterritoriale : schéma agricole d'eau brute, parcours agro et

oenotouristiques, promotion mutualisée des circuits alimentaires de proximité et des événements « terroir »... assortie de financements dans le cadre du Pacte Etat-Métropole signé début janvier 2017.

3/ Un réseau de partenaires étoffé

Au fil de l'année 2016, le réseau des partenaires agricoles s'est étoffé, aboutissant à la signature de nombreuses conventions de partenariat. La Métropole et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault ont ainsi décidé d'inscrire dans une convention cadre triennale le partenariat initié depuis 2013. Des partenariats ont également été engagés pour la première fois avec l'interprofession régionale Sud et Bio ainsi qu'avec la Fédération INPACT (Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale) qui rassemble 12 associations engagées dans le développement durable des territoires ruraux. La Métropole et la CA34 ont d'ailleurs souhaité adhérer cette année pour la première fois à l'association Terres en Ville, et ont sollicité la possibilité d'associer le réseau INPACT aux travaux, ce qui a été accordé.

En outre, la Métropole bénéficie de la présence de **2 800 chercheurs sur son territoire sur les thèmes Agriculture – Alimentation – Environnement – Biodiversité**, rassemblés au sein d'Agropolis International. Consciente de l'apport essentiel des chercheurs dans l'élaboration et le suivi de la politique publique d'une part, de l'intérêt scientifique de disposer d'un terrain d'expérimentation participative d'autre part, la Métropole a souhaité engager un partenariat avec la communauté scientifique (Agropolis International, l'INRA, Montpellier Sup Agro, le CIRAD, la Chaire Unesco Alimentations du Monde...) sur trois défis majeurs : l'approvisionnement local de l'aire urbaine, l'innovation agricole et agroalimentaire, et la gouvernance collaborative. Un doctorant est d'ailleurs en thèse CIFRE au sein de la Métropole, en partenariat avec l'INRA, sur le sujet clé de la participation des agriculteurs à la politique publique.

Enfin, sur le territoire montpelliérain, **les initiatives locales en matière d'alimentation et d'agroécologie sont très nombreuses** et souvent remarquables. Elles sont portées par des associations, des professionnels, des chercheurs/enseignants ou des collectivités. **Plusieurs comités d'orientation multi-partenariaux, rassemblant communes et partenaires, se sont progressivement structurés**, pour l'instant animés par les services de la Métropole. A titre d'exemple, le comité

d'orientation Agroécologie citoyenne est composé des acteurs suivants : la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le collectif INPACT LR-MP, Terre et Humanisme, les Colibris, BEDE (Semences paysannes), Alternatiba Montpellier, l'association Semeurs de jardins (réseau des jardins partagés), Agropolis International et de la Direction Paysages et Biodiversité de la Ville de Montpellier. Autre exemple de dynamique multi-partenariale : Montpellier fait partie des 5 réseaux thématiques #FrenchTech #Foodtech labellisés l'été dernier par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, visant la mise en synergie et le soutien aux projets structurants du territoire (comme le Mas Numérique, la Chaire AgroTIC, l'institut de convergence #DitiTag, le pôle de compétitivité Qualimed...), une évolution des circuits d'approvisionnement et l'émergence de produits et services alimentaires adaptés à l'évolution de nos modes de vie. L'animation de ce réseau est assurée par Montpellier SupAgro, en lien étroit avec la Métropole. Dernier exemple : la Métropole, la CCI de Montpellier, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et une douzaine de grandes et moyennes surfaces du territoire ont signé en mai 2016 un protocole d'accord pour une Métropole durable. Dans la suite de la COP21, ce protocole témoigne de l'engagement solidaire des parties prenantes à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIVITÉS MENÉES ET MESURES ADOPTÉES (RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ, INSTAURATION D'UN DIALOGUE PLURI-ACTEURS, ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS,...)

- En plus des instances politiques métropolitaines classiques, une Conférence hebdomadaire des maires a été mise en place pour discuter des principales thématiques de la Métropole. Elle est l'instance de débat et d'arbitrage des orientations stratégiques. Dans cette assemblée, pas de petites ou grandes communes, toutes ont le même pouvoir de décision. Chaque maire représente une voix. Tous ces sujets majeurs sont préalablement préparés par des groupes de travail composés de Directeurs Généraux des Services des communes et de cadres de la Métropole.

- Une **réorganisation interne** est en cours dans la collectivité, dont l'issue devrait permettre de clarifier le rôle de chacun et de donner à voir la transversalité de cette politique publique.

- A chaque projet son **comité d'orientation** idoine : approvisionnement des cantines scolaires, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion des jardins collectifs, valorisation des produits et savoir-faire locaux, ou encore plus en amont la remobilisation concertée de foncier pour l'agriculture nourricière : autant de thèmes autour desquels travaillent la Métropole et les 31 communes depuis 2015, à des rythmes divers.

- L'organisation de la première édition, expérimentale, du « Mois de l'Agroécologie » a rassemblé une quinzaine d'événements ayant trait à l'agroécologie et l'alimentation organisés par les partenaires. Cette première réalisation collective signe que la co-construction est possible et que la transition vers l'agroécologie est à l'œuvre et constitue une clé pour l'avenir des exploitations du territoire. Elle a néanmoins mis en exergue le besoin impérieux de s'accorder sur les termes et le cap de cette mobilisation collective.

- La Métropole souhaite soutenir l'organisation, pour la première fois en France, de journées de formation et d'échanges en 2018 et en 2020 appelées Assises de l'Agroécologie et de l'Alimentation durable. Elles rassembleraient 300 à 400 fonctionnaires de la fonction publique territoriale, leurs prestataires, opérateurs, aménageurs, architectes urbanistes, spécialistes des espaces verts paysagers, etc... Deux jours de conférences, tables-rondes et ateliers participatifs (de co-production) précéderaient des visites de terrain. Les années impaires, Terres en Villes

imagine pouvoir confier l'organisation des Assises à une autre métropole de son réseau. La Chaire Unesco Alimentations du Monde (ADM), localisée à Montpellier, propose en outre d'adosser son colloque international à cet événement (lors d'une 3ème journée) afin de favoriser les synergies et maximiser le visitorat. L'organisation de ces Assises est assurée par Agropolis International, épaulée d'un comité technique comprenant : 3M, le CNFPT, Terres en Ville, la Chaire Unesco ADM, la DRAAF Occitanie, l'Académie de l'Agriculture de France. Partenaires associés : la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la fédération InPACT Occitanie, l'Agence Régionale de la Santé, le Réseau du Jardin dans tous ses états (JTSE), Plantes et Cité, la Fédération française du Paysage (FFP). Il pourrait être proposé au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt d'en assurer le haut patronage, d'autant plus que la FAO souhaite également s'associer à ce projet innovant, dans le cadre du Pacte de Milan des Politiques Alimentaires Urbaines.

RÉSULTATS ET IMPACTS

Sur le processus de gouvernance alimentaire (dialogue pluri-acteurs, réorganisation administrative, ...)

Professionaliser les acteurs : une composante incontournable du processus

- Afin de continuer à étayer le référentiel commun et familiariser les agents et les élus de la Métropole et des 31 communes avec les défis agroécologiques et alimentaires du territoire, quatre visites de fermes ont été organisées en 2016 ainsi que deux matinées de formation-action avec des chercheurs. Une démarche pour l'instant timide, que la Métropole souhaite développer en 2017/2018.. Une **charte de la transition agroécologique et alimentaire** est actuellement en cours de rédaction par les parties prenantes et sera soumise au débat citoyen à l'automne 2017. Elle permettra de déterminer un référentiel commun, le cap collectif et les étapes à franchir ensemble pour l'atteindre, et décrira critères et indicateurs retenus pour apprécier la démarche de progrès engagée sur chacune des initiatives territoriales recensées et rendues visibles collectivement sur une plateforme collaborative (un point de vente, un événement...) en cours d'élaboration. De même, la démarche de mobilisation et d'aménagement de foncier public pour la création progressive de nouvelles entreprises agricoles a soulevé la question des critères objectifs permettant de mesurer la contribution des projets installés à la politique publique. Le tableau des objectifs de suivi de la mise en œuvre de la politique agro-écologique et alimentaire, construit par l'équipe lors du premier AAP sur foncier public métropole en 2016, garantit la rigueur de la démarche et de la sélection des projets. Il nécessite à présent d'être approprié par les organismes partenaires.

Sur les acteurs (évolution des positions, prise en compte de nouveaux acteurs,...)

- Labellisation « Projet Alimentaire Territorial » 2016 par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, en lien étroit avec la DRAAF Occitanie dont la mobilisation en faveur des PAT en Région a été déterminante.

- Lien étroit noué avec la communauté de recherche, plutôt traditionnellement tournée vers pays du Sud, et les acteurs locaux. Plusieurs études/projets ayant comme objet de recherche la P2A et le territoire de la Métropole : précarité alimentaire, impact de l'urbanisme commercial sur

les comportements alimentaires, Living Lab des systèmes alimentaires durables...

- Mise en synergie progressive des actions des différents organismes professionnels agricoles (Chambre d'Agriculture 34, INPACT, Sud et Bio) autour des questions relatives à la reconquête agricole (mise en place progressive d'AFA), à la prise en compte de l'agriculture dans la planification urbaine, à la mobilisation citoyenne autour de ces sujets.
- Mise en synergie progressive entre les acteurs de la production et de la distribution alimentaires locales, via les entreprises de transformation et les opérateurs de restauration collective, notamment sur le MIN.
- Elaboration actuelle d'une charte de la transition agroécologique et alimentaire, comme socle commun.

Sur les politiques alimentaires (nouvelles orientations/stratégie, nouvelles mesures,...)

- Evolution sensible d'une politique agricole très discrète (avant 2014) vers une politique agroécologique et alimentaire volontariste (2014-2017) prenant en compte la multifonctionnalité agricole, et à présent progressivement vers une politique de la transition agroécologique et alimentaire, encourageant « l'embarquement » de chacun des acteurs du système alimentaire dans une démarche ouverte de progrès collectif.
- Passage de la protection/préservation de l'armature des espaces agricoles et naturels (SCOT de 2006) à son « activation » multifonctionnelle (SCOT en cours de révision) – par exemple l'activation des garrigues par l'activité pastorale ou agro-touristique.
- La multifonctionnalité agricole était initialement envisagée à l'échelle des « agriparks » (cf. SCOT de 2006 et Agenda 21 en 2011), conçus comme « périmètre périurbain innovant, permettant la protection du foncier agricole de l'urbanisation et le déploiement d'activités agricoles multifonctionnelles, combinant production, circuits courts, protection de la biodiversité, et activités ludo-récréatives ». Cette multifonctionnalité est à présent prise en compte et soutenue dans l'ensemble de la politique publique. En particulier, il n'est plus question de « créer » des agriparks, mais bien de rendre visibles, de consolider un « archipel de fermes ressources » comprenant les

exploitations déjà existantes et les projets émergents, de façon à engager/accélérer la transition agroécologique.

- A la suite du travail d'AMO et d'état des lieux réalisé en 2016, très nette amélioration qualitative (relocalisation de l'approvisionnement, apports nutritionnels, qualité organoleptique, prise en compte de la saisonnalité, réduction du gaspillage alimentaire...) et du taux de satisfaction des enfants et enseignants dans les communes ayant bénéficié de l'appui métropolitain. Vers des politiques alimentaires définies et efficaces.
- Engagement d'une prospective alimentaire grand public sur le sujet, conduite avec méthode sur l'ensemble du territoire de la Métropole. En parallèle, la Métropole et ses partenaires sont en train d'élaborer le cadre du second volet de cette prospective, assurant l'ancrage territorial, et commençant à rassembler une véritable gouvernance alimentaire territoriale. Il s'agit bien de se fixer collectivement un cap et déterminer une série de 'petits pas' à faire pour l'atteindre, sur la base de la cartographie des initiatives (ce que chacun fait déjà) et de critères/indicateurs co-construits.

Sur la territorialisation du système alimentaire

- Introduction de pain bio dans les restaurants scolaires de la Ville de Montpellier, via le projet BouSol (soutien à l'installation d'une boulangerie d'insertion locale) et l'établissement d'une filière céréales bio locale en cours. Allotissements de plus en plus nombreux de la commande publique de la Ville de Montpellier, dont un travail particulier sur les produits bio.
- L'état des lieux des restaurations collectives sur le territoire (la phase 1 de ce travail de structuration des filières) étant terminé, nous enclenchons actuellement la phase 2 de connexion produit par produit entre la demande en RC et l'offre locale, pour l'ensemble de la RC territoriale.
- Installation d'ateliers de transformation sur le MIN permettant la connexion entre offre et demande alimentaire locales.
- Elaboration du Schéma directeur du Marché d'Intérêt National de Montpellier en cours, pour une meilleure adéquation de cette place de marché aux enjeux de l'alimentation de demain.



PRINCIPALES DIFFICULTÉS ET RÉSISTANCES

Au niveau du cadre institutionnel et politique (territorial, national)

Défi 1 : Donner la lisibilité à une politique transversale et complexe

- Organisation traditionnelle en directions métiers
- Un objet de communication complexe, multi-cible, que chacun appréhende avec son filtre propre professionnel et personnel
- Plusieurs directions concernées, sans pilote « officiel » désigné « a priori »
- Le temps de la coopération n'est pas toujours le même que celui des livrables opérationnels

Défi 2 : Mettre en adéquation les moyens et les objectifs

- Choisir = renoncer ; choisir = décevoir
- Une réalité budgétaire contrainte
- Une surcharge de travail conséquente pour les équipes opérationnelles
- La recherche de dispositifs de financements région/Europe/autres

Au niveau des principales parties prenantes et de leurs relations

Défi 3 : L'ouverture multi-acteurs après la phase de préfiguration avec les élus

- Résistances internes et externes au « faire ensemble ». Peur de la récupération politique dans les deux sens. Retranchement dans des postures classiques.
- Ecarts entre la vision politique et les arbitrages techniques
- Ecarts entre les définitions de l'agroécologie

Des rythmes disjoints selon les axes

Autres : à la jonction démocratique entre la collectivité et les parties prenantes du projet

Défi 4 : Garantir la pérennité de la politique publique (vs projet politique)

- La prise en compte des enjeux agricoles ET alimentaires dans les documents de planification à l'heure de la révision du SCOT, du PLUi et du PCEAT
- La mise en place d'une prospective participative
- Le projet de création d'un observatoire territorial partagé
- L'inscription du PAT dans les partenariats inter-epci

FACTEURS FAVORABLES

Au niveau du cadre institutionnel et politique (territorial, national)

L'implication des élus, des agents et de la recherche

- Une VP engagée
- Le « Pacte de confiance »
- Des ateliers « mixtes » élus-agents
- L'accompagnement par un collectif pluridisciplinaire de chercheurs
- La construction progressive d'un référentiel et vocabulaire communs
- Le schéma de mutualisation

Le choix assumé de passer directement à l'action, sans passer par un diagnostic interminable

- Un temps de préfiguration court et séquencé
- Recueil des questions, enjeux, pointage des déficits de connaissances
- Atelier 1 : Portrait agricole et alimentaire synthétique du territoire
- Atelier 2 : Exemples de politiques publiques
- Atelier 3 : Proposition des axes de la P2A
- Une délibération cadre approuvée à l'unanimité en juin 2015



Au niveau des principales parties prenantes et de leurs relations

- La présence d'une forte communauté scientifique autour de ces sujets
- L'effervescence citoyenne autour de ces sujets
- La transition démocratique à l'œuvre dans notre pays

Autres

- Une démarche de progrès, qui prend en compte les trajectoires de chacun (agriculteur, habitant, entreprise agroalimentaire, commerce de proximité...) et prend acte de/soutient la transition agroécologique de l'ensemble du territoire ; le refus d'une vision dualiste qui sépare (ceux qui font bien vs. ceux qui font mal) au profit d'une vision qui rassemble et met en mouvement.

ENSEIGNEMENTS/RECOMMANDATIONS

Une leçon majeure de l'expérimentation de ces deux dernières années : la collaboration s'étaye aussi grâce à des outils. Après une étape décisive de formation à la collaboration et à ses outils par l'association Outils Réseaux en 2014, l'équipe s'est rôdée progressivement à ces nouvelles modalités de travail et utilise désormais les *espaces de co-écriture* (<http://pad.coop-tic.eu>) et les *techniques d'animation coopératives* (voir <http://www.multibao.org/> ou www.gamestorming.com). L'équipe a ouvert un wiki <http://site-coop.net/Mtp>, d'abord conçu comme outil interne, pour expérimenter, et progressivement mis au service des projets et des partenaires. *Dites innovantes, ces techniques sont en définitives surtout fédératrices, efficaces et, en prime, souvent ludiques !*

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

C. Brand, N. Bricas, D. Conaré, B. Daviron, J. Debru, L. Michel, C. Soulard (coord.), 2017. Construire des politiques alimentaires urbaines – Concepts et démarches. Ed. Quae.

C. Soulard et al., 2015. Construire une politique agricole et alimentaire pour la Métropole de Montpellier – Étude de préfiguration.

Contact:

Valérie de Saint Vaulry, chargée de la coordination de la politique agroécologique et alimentaire, Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, Montpellier Méditerranée Métropole – v.desaintvaulry@montpellier3m.fr